



Paris, le 23 janvier 2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Report de la taxe sur le numérique : La FNSEA soulagée, mais vigilante**

La FNSEA salue la décision annoncée par Bruno Le Maire à Davos, au nom de la France, de reporter à la fin de l'année la taxe dite « GAFA », visant les services proposés par les multinationales du numérique. En contrepartie, un accord plus global sera négocié au sein de l'OCDE.

La FNSEA exprime un vif soulagement pour la filière viticole : la taxation que souhaitait imposer le président Trump en réaction à cette taxe aurait eu des conséquences particulièrement dramatiques pour elle, avec des droits de douane additionnels qui auraient pu atteindre les 100%.

Nous saluons cette décision, mais notons qu'il ne s'agit que d'un report : nous suivrons donc avec attention l'évolution des discussions au sein de l'OCDE.

La FNSEA rappelle à cette occasion que la filière viticole supporte déjà, depuis le 18 octobre dernier, des droits additionnels de 25% sur les vins tranquilles, dans le cadre des rétorsions américaines imposées dans le « conflit Boeing / Airbus ». L'impact économique a été lourd et immédiat : dès le mois de novembre dernier, on déplorait une forte baisse des exportations vers les États-Unis, de l'ordre de -18% en volume et -32% en valeur.

Nous attendons toujours des pouvoirs publics qu'ils prennent des mesures compensatoires le plus rapidement possible, et la question reste pressante.

A nouveau, nous appelons le gouvernement à une vigilance accrue envers l'impact des accords internationaux sur les filières agricoles : les agriculteurs ne veulent pas être les victimes collatérales des guerres commerciales !

#### **Contact presse :**

FNSEA : Marion Fournier – 07 60 29 56 17 - [marion.fournier@fnsea.fr](mailto:marion.fournier@fnsea.fr)